



# Liberté, égalité, fraternité et ... gratuité? Ou pourquoi je suis précorrecteur bénévole de TD

Question / réponse publié le 23/05/2024, vu 492 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

## Liberté, égalité, fraternité et ... gratuité? Ou pourquoi je suis précorrecteur bénévole de TD d'étudiantes et d'étudiants en licence de droit

Chère étudiante en droit, cher étudiant en droit, bonjour,

il m'est arrivé une fois, qu'un étudiant en droit s'adresse à moi pour mettre en doute la réalité de la **gratuité** de mes services de précorrecteur de TD pour les étudiantes et étudiants en licence de droit.

J'étais frustré face à cette méfiance invincible : je cherche des adeptes du droit et de la science juridique ni plus ni moins et pas de je ne sais quelle religion sauf celle de l'amour du droit bien sûr!

Par conséquent, je me suis dit que j'allais développer mon amour du droit, de la générosité et de la **gratuité** au service des étudiants en licence de droit.

Voici donc quelques citations qui m'aideront à m'exprimer envers vous étudiantes et étudiants en droit.

1 - La première citation est celle du journal Le Monde qui interroge l'économiste de renom Jacques ATTALI en 2014 :

"[...] l'économie de la **gratuité**, rendue possible par l'abondance. Or l'économie de la **gratuité** a commencé avec les nouvelles technologies, qui rendent possible l'échange **gratuit** d'informations [...]"

Source :

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/16/surmonter-la-crise-politique-grace-a-une-economie-de-la-gratuite\\_4488343\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/16/surmonter-la-crise-politique-grace-a-une-economie-de-la-gratuite_4488343_3232.html)

Soit dit en passant, je remercie l'équipe de Légavox, ce merveilleux portail juridique communautaire, qui me permet de vous aider, vous étudiantes et étudiants en droit.

2 - De plus, voici un extrait d'une interview du politologue Paul ARIES en 2020 par le média

Urbislemag :

"- **Comment expliquez-vous les réactions parfois très virulentes des opposants à la gratuité ?**

J'ai déjà toujours envie de répondre aux adversaires de la **gratuité** par une boutade : est-ce que vous préférez passer votre soirée dans le cadre d'un amour tarifé ou avec quelqu'un que vous avez choisi et qui vous a choisi ? Ce qui nous est le plus cher à titre individuel, c'est précisément ce qui est **gratuit** : l'amour, l'amitié, nos engagements et je crois qu'il y a trois niveaux de **gratuité**. Il y a ce qu'on pourrait appeler effectivement les **gratuités** élémentaires : le don de la vie, la transmission du langage et de la culture, la beauté des paysages... Il y a un deuxième niveau, c'est ce qu'on pourrait appeler les **gratuités** coopératives : l'entraide dans la famille, entre voisins, les boîtes à livres, les espaces de **gratuité**..."

**Source :**

<https://www.urbislemag.fr/la-gratuite-c-est-miser-sur-l-intelligence-collective--billet-573-urbis-le-mag.html>

3 - Enfin, toujours du même politologue Paul ARIES, en 2018, dans une interview pour le journal Le Monde diplomatique, article intitulé : *Eloge de la **gratuité*** :

"Émancipatrice, la **gratuité** constitue un hymne au « plus à jouir ». On peut formuler mille reproches à la société de consommation ; elle parvient toutefois à séduire en invitant à consommer toujours plus. Rompre avec cette « jouissance de l'avoir » implique de lui en opposer une autre : celle de l'être."

**Source :**

<https://www.monde-diplomatique.fr/2018/11/ARIES/59231>

Alors! Convaincue?

Non? Admettons, alors vous voulez qu'il se passe quoi au juste?

Vous croyez que : bref, admettons que je vous précorrige un devoir de TD, et ensuite? Vous voulez que je vous demande 5 ou 10 ou 15€? A vous une pauvre étudiante sans argent?

Vous pensez que je travaille au black en réalité? Le travail dissimulé est une infraction pénale qui pourrait me coûter de la prison, de l'amende pénale et des sommes à verser à l'URSSAF pour le compte de la sécurité sociale.

Vous doutez encore? Alors admettons, je travaille au black et je vous demande 15€ pour votre devoir corrigé. Que se passe-t-il ensuite si vous ne payez pas?

La seule information que je possède sur vous c'est une adresse mail.

Je ne connais pas votre prénom, votre nom de famille, encore que si si vous me communiquez

cela lors de votre première approche par mon blog mais même avec ça, je ne connais pas votre adresse domiciliaire, bref rien sauf une adresse mail, un prénom, un nom : alors vous vous dites que je peux chercher votre adresse domiciliaire à l'aide de votre connexion internet en cherchant qui est à l'autre bout de la fibre internet : or pour ça il faudrait qu'un juge d'instruction ordonne la révélation de votre adresse domiciliaire à l'aide de votre point de connexion internet : or tout ça c'est du pénal : il faudrait que vous me menaciez de mort, que vous m'injuriez, que vous me menaciez de je ne sais quoi pour que je porte plainte contre X au pénal et alors : bref vous voyez ça ne tient pas debout.

Ou alors au civil, il faudrait que je confie ma créance de 15€ à une officine de recouvrement pour un étudiant ça vaudrait pas le coup, alors il faudrait que j'enchaîne les précorrections de TD et qu'au final j'aie des créances qui valent le coup de se payer des sociétés de recouvrement de créances impayées qui feraient travailler des détective privés pour révéler les adresses domiciliaires de mes étudiantes : bref du délire, rien qui tienne.

Alors convaincu? Si non, alors vous êtes un cas désespéré or je ne pense pas que vous le soyez. Pour terminer le délire, voici ce que je vous dis : à vous, étudiante, et à vous, étudiant, merci pour votre confiance en moi pour être juste un tout petit trait d'union entre vous et votre futur travail professionnel de juriste une fois vos chères études de droit achevées avec brio.

Merci d'avance pour votre confiance et juridiquement vôtre.

Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit, précorrecteur bénévole de TD.